

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de l'Aude



Cafdata



45 %
PERSONNES
COUVERTES

79 025
ALLOCATAIRES

En juin 2025, l'Aude compte **170 501 personnes couvertes par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45 % de la population du département**. Il est légèrement inférieur à celui de l'Occitanie et de la France, où 49 % des habitants sont bénéficiaires. Ce taux varie de 25 à 53 % selon les intercommunalités et les contextes géographiques locaux. Il semble fort dans les zones les plus peuplées (que ce soit autour des grandes villes ou des bourgs importants) que dans les zones peu denses.

Parmi les ménages allocataires, 51 % sont des personnes seules sans enfant, 18 % sont des familles monoparentales, et 26 % des couples avec enfant.

Les deux principales villes du département constituent des antennes de l'Enseignement Supérieur qui offrent des

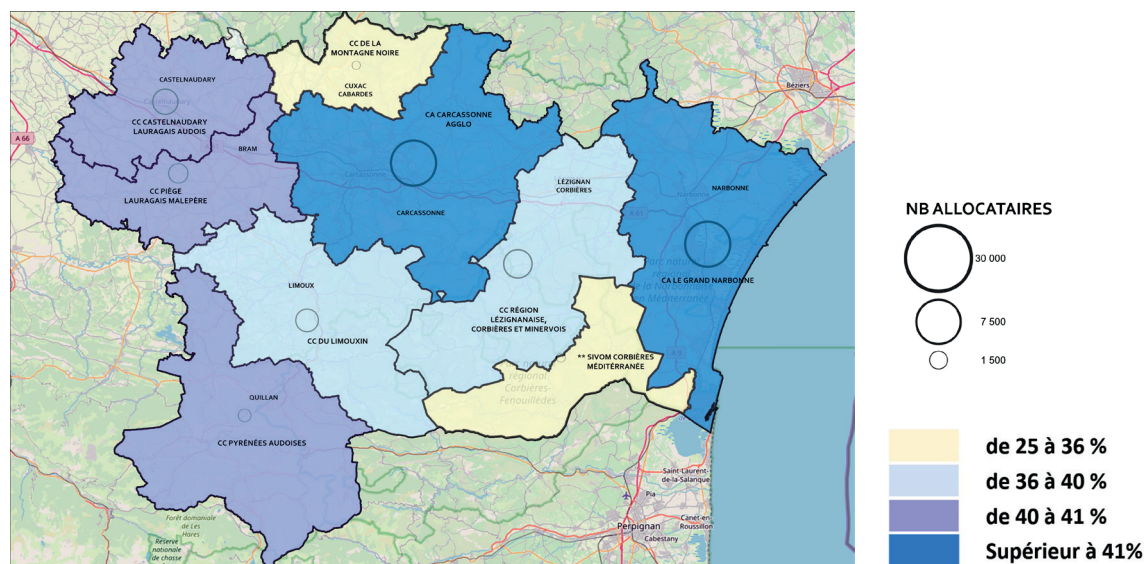
opportunités de formation. Elles attirent ainsi un public de 835 étudiants, ce qui représente 1,1 % des ménages allocataires dans l'Aude (contre 5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

20 % des allocataires audois ont la totalité de leurs ressources financières composées des prestations légales, soit 13 868 allocataires. Au niveau national, ce taux est de 14 %, et de 16 % au niveau régional (Occitanie).

33 612 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 150 € / mois. Dans ces foyers précaires vivent 28 923 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Aude



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



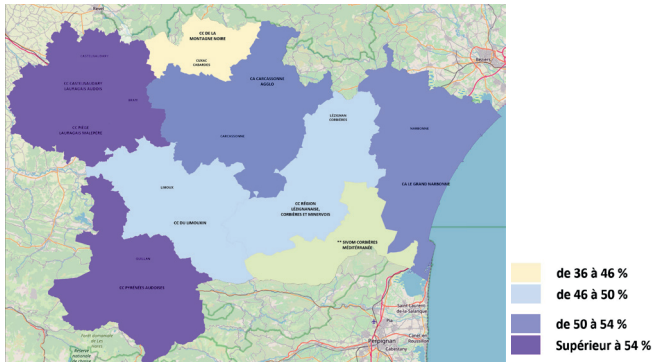
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



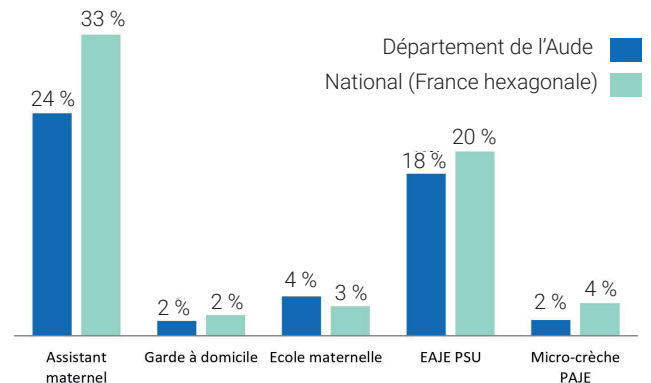
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2023

La Caf de l'Aude soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements (fonctionnement, investissement) et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2025, l'offre de service aux familles représente **4 736 places** (soit 49 places pour 100 enfants) dont 2 320 sont proposées par des assistants maternels (**soit 49 % des enfants audois contre 52 % au niveau national**).

En comparaison à d'autres territoires, le taux de couverture (nombre de places de garde disponibles comparé aux nombres d'enfants de moins de 3 ans) est relativement bas dans l'Aude. Cette atypie s'explique par différents facteurs cumulatifs observés localement notamment le taux d'emploi féminin, les restes à charge, le décalage par endroits entre croissance résidentielle et offre de garde locale. A noter la légère baisse du nombre de places chez les ASSMAT (-75 en une année).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2023

La part des enfants gardés par des assistants maternels ou par des structures d'accueil collectif, est plus faible qu'au niveau national ; celle des enfants primo-scolarisés est quant à elle supérieure au taux national.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

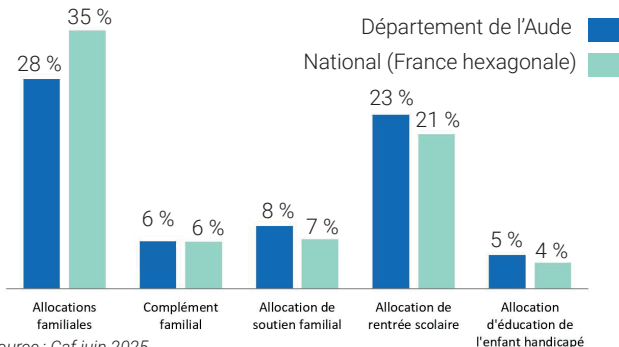
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

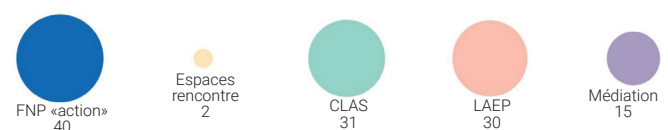


Source : Caf juin 2025

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations adaptées à ses besoins :

- 28 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant (plus faible que le taux national, du fait de la faible dynamique des natalités) et 6 % obtiennent un complément familial.
- 20 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 8 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 5 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures et dispositifs financés en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité.

En complément des prestations familiales, la Caf verse notamment l'allocation de soutien familial et l'aide au recouvrement des pensions alimentaires (Aripa).

La Caf soutient par ailleurs un ensemble de projets et de structures qui accompagnent les parents dans leur rôle éducatif, à travers notamment le FNP, le CLAS et le service de médiation.

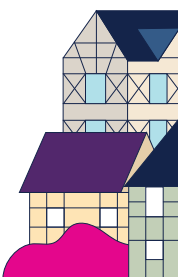
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

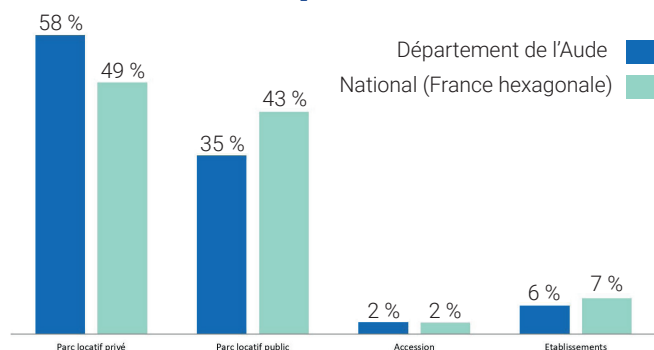




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec leur environnement quotidien.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

En juin 2025, **35 024 foyers audois, totalisant 67 452 personnes**, reçoivent une aide au logement de la Caf (18 % de la population du département).

Les aides concernent tous les types de logements : public, privé, accession à la propriété mais aussi les établissements (foyers, structures collectives, etc.).

58 % des bénéficiaires résident dans le parc locatif privé (48 % au niveau national) et **35 % dans le parc public** (43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Département de l'Aude	National (France hexagonale)
parc Locatif Privé	259 €	243 €
parc Locatif Public	251 €	237 €
Accédants	195 €	188 €
en Etablissements	215 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Les montants moyens des aides au logement sont, exception faite des établissements (par exemple les Foyers de Jeunes Travailleurs), globalement plus élevés que la moyenne nationale.

Ces différences peuvent s'expliquer par le poids des loyers dans les dépenses contraintes des ménages audois mais aussi par le niveau de revenus de la population audoise, plus bas que dans d'autres départements.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. La Caf assure, pour le compte de l'État ou des départements, le traitement et le versement de minima sociaux. Cette mission se traduit par le versement :

- du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à **15 482 foyers** sur le territoire audois,
- de la **prime d'activité (PPA)** à **28 173 bénéficiaires**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Elle concerne 35 % des foyers allocataires audois.

La Prime d'activité, également incitative à la reprise d'une activité, est cumulée au RSA par **3 543 foyers en 2025** (+ 150 allocataires par rapport à 2024). Par ailleurs, **13 242 personnes en situation de handicap** et disposant de faibles ressources bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH, + **700 par rapport à 2024**), dont **59 %** à taux plein.

Les augmentations constatées sont notamment en lien avec les évolutions réglementaires sur le plan des droits (déconjugalisation de l'AAH et socio-démographiques (mélange croissant entre activité rémunérée et revenus de soutien).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

15 482

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

2 669

BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

8 819

PERSONNES
ISOLÉES

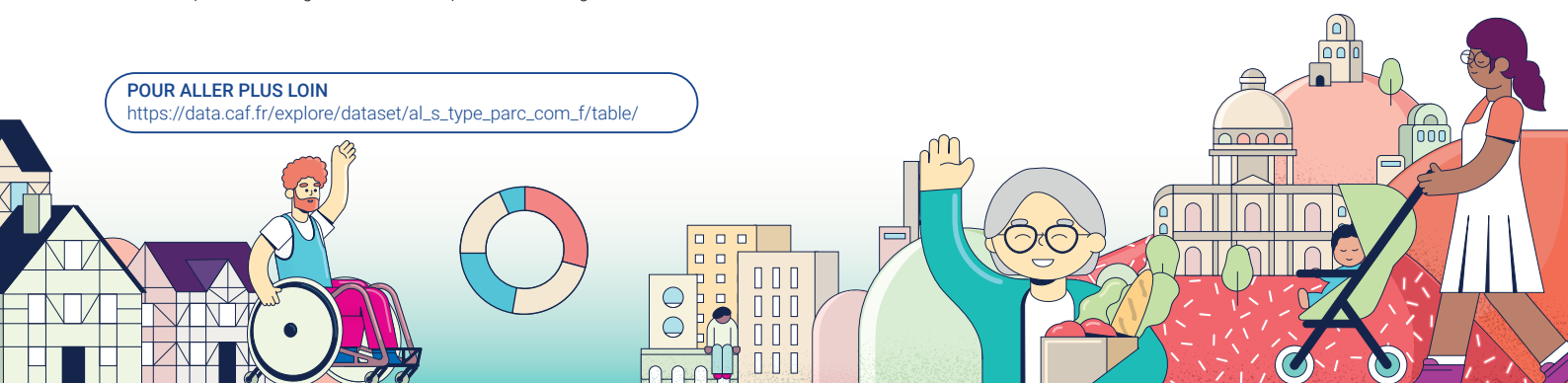
1 665

FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements de vie suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



ZOOM | AAH

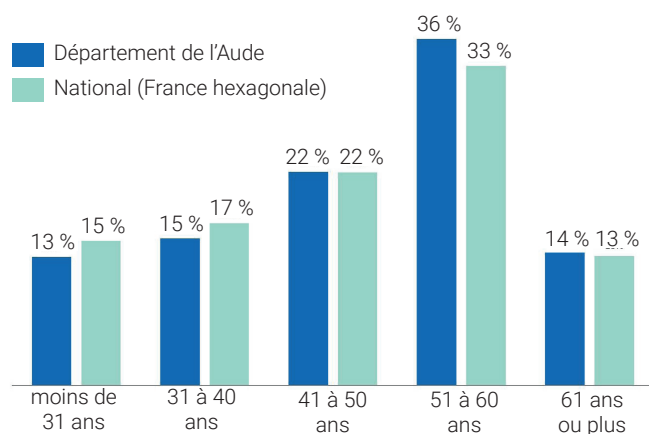
Allocation aux Adultes Handicapés

13 242 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans l'Aude en juin 2025.

Le montant cumulé versé en juin 2025 pour cette prestation était de 10,8 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 820 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditionne ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

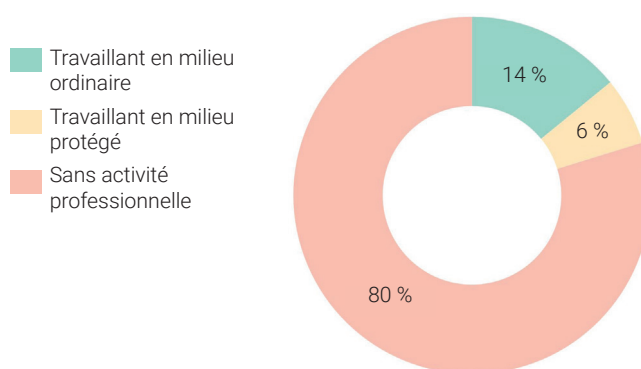
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

13 242 personnes perçoivent l'AAH dans le département de l'Aude. Leur répartition par tranches d'âges présente une particularité pour les strates d'âge inférieur à 40 ans (moins que le niveau national) et celle de 51 à 60 ans (plus que le niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

42 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national).

80 % des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, toutefois certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes, etc.).

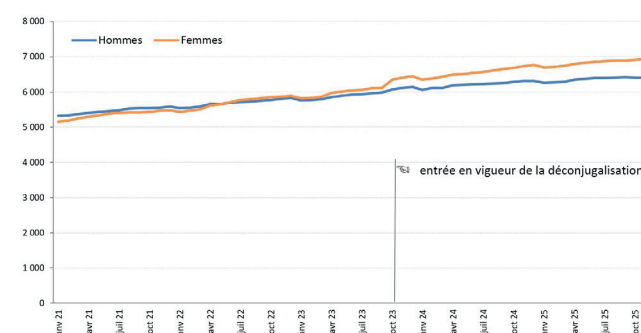
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes en situation de handicap vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* ; un peu plus fréquemment des femmes qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

* Dans l'Aude, 3 427 bénéficiaires vivent au couple, soit 25,9 % des allocataires AAH locaux.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024